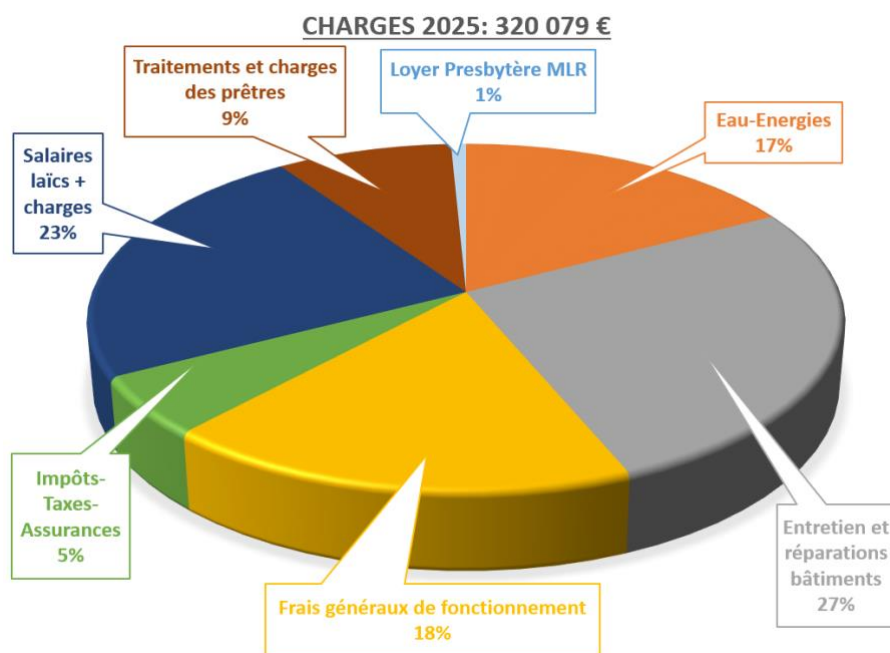
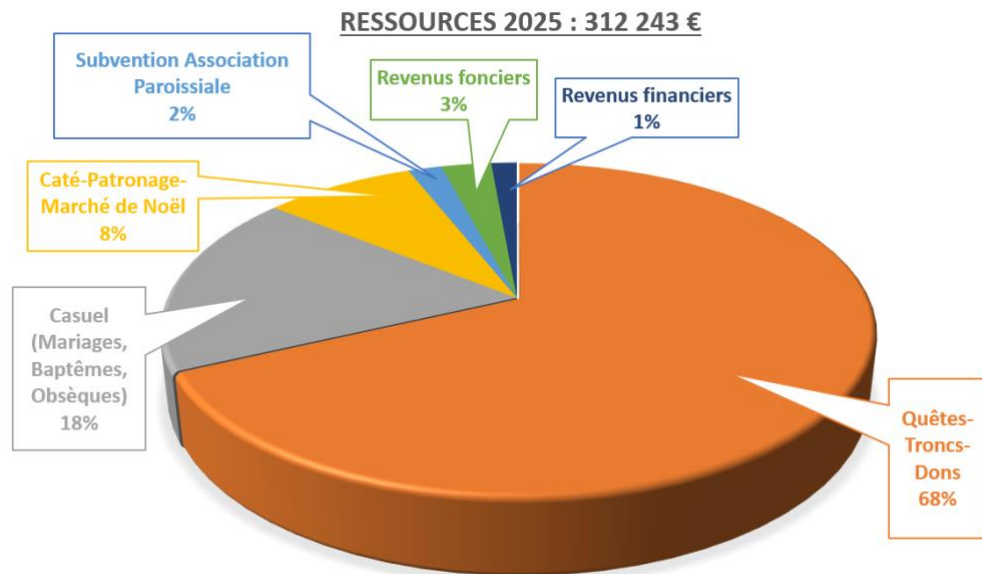


PAROISSE DE MAISONS-LAFFITTE ET DU MESNIL-LE-ROI



Chers paroissiens, chères paroissiennes,

L'année 2025 a été marquée par la réunification des CPAE (Conseil Paroissial pour les Activités Economiques) de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi le 1^{er} octobre 2025. L'unité économique vient confirmer l'unité pastorale déjà effective depuis de nombreuses années.

Vous trouverez donc ci-joint cette année une présentation commune des comptes 2025 pour la Paroisse de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi.

Le constat manifeste de ces comptes est que le soutien financier des Mansonniens et Mesnilois est constant et fidèle, avec même une légère augmentation des quêtes (notamment grâce à l'utilisation des paniers connectés désormais effective dans nos 4 églises). Soyez-en chaleureusement remerciés !

L'entretien de tous les bâtiments occupés par la Paroisse et les réparations des bâtiments appartenant au diocèse (Ste Thérèse, Notre-Dame de la Croix, le presbytère de Maisons-Laffitte et le CSPP) constituent notre plus gros poste de dépenses. S'y ajoute en 2025 le renouvellement du mobilier liturgique de l'église St Vincent qui est une charge exceptionnelle de 64 400 €. C'est une grande réussite : le chœur en est véritablement transformé et cela complète la belle rénovation de l'église. Le nettoyage de l'orgue de St Vincent a par ailleurs été nécessaire après les travaux de l'église ; il a été pris en charge pour moitié par la Paroisse et pour moitié par la Mairie du Mesnil-le-Roi (11 000 € chacune).

Les travaux du CSPP, commencés en 2025 et qui se termineront bientôt à l'été 2026, sont un lourd investissement pour la Paroisse qui sera réparti sur le budget 2026 (60 000 €) et sur celui des années suivantes (150 000 € répartis sur 10 ans). Pour rappel, le montant total des travaux est pris en charge pour moitié par le diocèse (510 000 €) et pour moitié par la Paroisse, l'Association paroissiale (250 000 €) et les dons des paroissiens via la souscription (celle-ci est ouverte jusqu'au 30 juin 2026 et s'élève à ce jour à 58 500 €, merci de votre générosité !). Nous pouvons

déjà constater l'amélioration de l'accueil et de la convivialité des rencontres avec l'aménagement du 1^{er} étage.

L'Association paroissiale est un grand soutien pour faire face aux grosses dépenses de la Paroisse et nous les en remercions vivement.

Le budget 2026 va être marqué par une augmentation des charges de fonctionnement liée à la refacturation de certains frais par le diocèse à toutes les paroisses : charges sur les traitements des prêtres, frais bancaires et fiscaux, frais de gestion RH. Cette refacturation, par ailleurs légitime, constituera une charge annuelle supplémentaire non négligeable : elle sera pour notre paroisse d'environ 10 000 € sur 2026.

La rénovation du logement de Notre-Dame de la Croix prévue fin 2026 va permettre la mise en place du projet d'un foyer d'accueil dont la mission est d'aider à la pastorale locale.

Soyez tous infiniment remerciés de votre grande générosité qui permet à notre Paroisse de fonctionner et de soutenir le dynamisme des nombreux mouvements paroissiaux pour annoncer la Bonne Nouvelle au sein de nos 2 villes.

Père Laurent de la Taille, et le CPAE



COMPTES 2025

Merci de votre générosité !